

Concours d'éloquence Edition 2025

Date de rédaction : 01/10/2024

Auteur: Lucas HOCINE - Responsable Développement 2024-2025







Sommaire

I. Règlement général	3
1.1. Mouvement des Junior-Entreprises	3
1.2. Le concours d'éloquence	3
1.3. Conditions de participation	3
II. Organisation du concours	4
2.1. Qualifications	4
2.2. Finale	5
III. Autres informations importantes	5
3.1. Droit à l'image et d'auteur	5
3.2. Réclamations	5
3.3. Conditions d'exclusion	6
3.4 Juridictions compétentes	6



I. Règlement général

Les points suivants visent à préciser les points du règlement de la deuxième édition du concours d'éloquence organisé par la Confédération Nationale des Junior-Entreprises.

1.1. Mouvement des Junior-Entreprises

Les Junior-Entreprises sont des associations pédagogiques de conseil de loi 1901. Elles sont implantées au sein d'établissements de l'Enseignement supérieur et ont pour objet social la montée en compétences des étudiants à travers la réalisation de prestations de service pour des professionnels.

Les Junior-Entreprises sont regroupées au sein d'un Mouvement confédéré. Cette organisation a notamment vocation de favoriser la croissance des Junior-Entreprises et la montée en compétences de leurs membres. Afin de favoriser cela, une entité pilote l'ensemble du Mouvement : la Confédération Nationale des Junior-Entreprises (ci-après dénommée CNJE). Elle organise notamment des congrès de formation, met à disposition de l'ensemble des Junior-Entreprises une offre de services, et peut également piloter d'autres événements. C'est ainsi qu'un concours d'éloquence a vu le jour en 2024.

1.2. Le concours d'éloquence

En 2025, ce concours d'éloquence sera une nouvelle fois organisé par la CNJE. Il débutera le 15 février 2025 et la finale aura lieu le 11 avril 2025. Le concours comportera une phase de qualifications et une finale.

L'objectif principal de cette initiative est de développer les compétences en prise de parole et en éloquence des Junior-Entrepreneurs. Il sera ainsi accompagné d'une semaine de l'éloquence, consistant à dispenser des formations en ligne sur l'art oratoire.

L'objectif secondaire de ce concours est de faire rayonner le Mouvement des Junior-Entreprises. Cela passera notamment par la tenue d'une finale en présentiel à Paris dans un lieu permettant d'accueillir du public.

1.3. Conditions de participation

Afin d'être éligibles, les participants au Concours d'éloquence doivent :

- Soit faire partie d'une Junior affiliée à la CNJE;
- Soit être Alumnus d'une Junior actuellement affiliée à la CNJE ou qui était affiliée à la CNJE lors du mandat dudit alumnus;





Soit faire partie des Communautés Engagées ;

A noter que tous les participants à la phase de qualifications s'engagent à être présents pour la finale s'ils sont retenus par le jury. Si pour une raison qui ne lui incombe pas un participant ne peut pas participer à la finale, il s'engage à en faire part à la CNJE dès que possible.

II. Organisation du concours

2.1. Qualifications

Il est prévu 1 tour de qualifications en distanciel.

Durée: La phase de qualifications du concours d'éloquence commencera le jour de l'envoi du mail d'introduction, qui interviendra au plus tard le 22 février 2025, jour durant lequel le concours sera annoncé en plénière lors des congrès régionaux des Junior-Entreprises. Cette phase s'étendra jusqu'au dimanche 23 mars 2025 à 12h00 et durera donc au minimum quatre semaines. Afin de valider leur participation au concours, les participants devront durant cette période remplir le formulaire d'inscription avec des informations véridiques. Tout usage de faux pourra faire l'objet d'une exclusion du concours. En parallèle, les participants devront envoyer la vidéo de leur prestation à developpement@cnje.org avant le 23 mars 2025 à 12h00 également. Tout retard entraînera une exclusion automatique du concours.

Format de la prestation : Afin d'être retenue pour le concours, la vidéo doit durer entre 4 à 5 minutes et traiter la thèse ou l'antithèse de l'un des sujets proposés dans le formulaire d'inscription. Si la vidéo dépasse le temps imparti, le candidat sera pénalisé et seul le contenu des cinq premières minutes de vidéo évalué. Le format de cette prestation est laissé libre aux candidats. Il leur est ainsi notamment possible de réaliser cette prestation assis ou debout, de filmer en portrait ou en paysage, et se munir ou non de notes.

Jury : Le jury de ce premier tour sera d'une part composé d'un panel interne à la CNJE (50% du scrutin). Ce panel disposera d'une grille de notations composée des critères suivants : expression orale, expression corporelle, et texte. Le jury sera d'autre part composé des votes des Junior-Entrepreneurs du Mouvement (50% du scrutin). Les participants au concours acceptent par conséquent la diffusion de leur vidéo en interne au Mouvement des Junior-Entreprises.

Résultat: À l'issue de ce tour de qualifications, 6 candidats seront retenus pour la finale du concours d'éloquence. La liste des finalistes sera dévoilée le 25 mars 2025. Il leur sera transmis dans le même temps les sujets à traiter pour la finale. La CNJE s'engage à fournir un retour détaillé à l'ensemble des participants à cette phase de qualifications en cas de demande de leur part.





2.2. Finale

Durée : La finale aura lieu en présentiel à Paris durant la soirée du vendredi 11 avril 2025.

Format de la prestation : Les 6 finalistes devront réaliser une prestation d'une durée de 6 minutes maximum. Si leur prestation est plus longue, ils seront pénalisés. Si elle atteint une durée de 6 minutes 30, ils seront stoppés dans leur élocution. Les candidats auront le droit à l'usage de notes et de chronomètres s'ils le souhaitent, mais devront pour cela apporter les leurs.

En plus de leur prestation, les participants devront répondre à une question improvisée d'un membre du jury qui concernera le thème de leur prestation. Chaque finaliste aura une question d'un membre du jury différent. La réponse que les finalistes apporteront à cette question fera partie de leur notation globale.

Jury: Chaque candidat sera noté par l'ensemble des 6 membres du jury selon une grille de notations transmise par la CNJE qui sera basée sur les mêmes critères que celle des qualifications et intégrera une partie sur la question improvisée. A l'issue du passage de tous les candidats, les membres du jury se réuniront pour délibérer.

Résultat: Un seul candidat sera déclaré lauréat du concours d'éloquence 2025 de la CNJE. Il recevra un trophée ainsi qu'un ouvrage choisi par les organisateurs du concours. Les deux autres candidats choisis pour figurer sur le podium du concours recevront également un ouvrage.

Indications supplémentaires : Il est possible que la finale soit enregistrée et rediffusée sur les canaux de communication de la CNJE. Une diffusion en direct est également possible. Les finalistes s'engagent ainsi à l'utilisation de leur image à des fins de communication.

III. Autres informations importantes

3.1. Droit à l'image et d'auteur

En signant ce Règlement, les candidats acceptent que les textes de leurs discours, leurs enregistrements sonores, les vidéos ou encore les photographies prises puissent faire l'objet d'une communication à des fins promotionnelles et non commerciales par la CNJE, notamment pour la communication des futures éditions.

3.2. Réclamations

L'inscription au Concours d'éloquence de la CNJE entraîne l'interdiction de porter réclamation contre les décisions du jury, seul souverain dans la notation. Le comité





organisateur se réserve le droit d'annuler ce concours, de disqualifier des candidats si des évènements l'imposent, et de modifier le présent règlement.

3.3. Conditions d'exclusion

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution de récompenses.

L'exclusion sera formulée par le Conseil d'Administration de la CNJE et adressée directement au candidat par mail ou tout autre moyen incluant une trace écrite.

3.4. Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents. Le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer.

3.5. Reconnaissance et accès au règlement

Le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer.

Le présent règlement peut être obtenu sur simple demande à la CNJE pendant toute la durée du jeu.

Fait à Paris,

Océane TOMIETTO

Présidente de la Confédération Nationale des Junior-Entreprises

